

DEPARTEMENT

Séance du 24 février 2026

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-quatre février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :  
En exercice : 15**

**Présents :** Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, adjoints au maire.  
Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part  
à la délibération : 9**

**Absents excusés :** Mesdames BAYEUL Julie, BRETON Magali, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :  
16 février 2026**

**A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie**

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Attribution du marché pour les travaux d'aménagement de voirie  
impasse des Tourterelles**

Monsieur le maire expose à l'assemblée les travaux d'aménagement de voirie à envisager à l'impasse des Tourterelles. Deux lots seraient à prévoir :

- Lot n° 1 – Mise en place des nouveaux réseaux et sécurisation des anciens
- Lot n° 2 – Aménagement de la voirie

Les consultations directes des entreprises ont permis de recevoir les propositions suivantes :

- **Lot n° 1 :**
  - o Entreprise SMTL sise avenue Marie Curie, ZI du Bois de Leuze à Saint-Martin de Crau (13310) pour un montant de 63.899,00 € HT
- **Lot n° 2 :**
  - o Entreprise BRAJA VESIGNE sise 21 avenue Frédéric Mistral à Orange (84100) pour un montant de 19.634,85 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les travaux d'aménagement de la voirie impasse des Tourterelles ;

**DECIDE** d'attribuer le marché pour le lot n° 1 à l'entreprise SMTL de Saint Martin de Crau pour un montant de 63.899,00 € HT et pour le lot n° 2 à l'entreprise BRAJA VESIGNE sise 21 avenue Frédéric Mistral à Orange (84100) pour un montant de 19.634,85 € HT ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces pour la bonne exécution de ce dossier.

Vote : - Pour – 9 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



**2026 06**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300579-20260224-2026-06-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2026